

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de la Culture

Direction du Développement et de la
Promotion des Arts
Sous Direction des Arts Vivants
et des Spectacles
N° d'ordre/2006

الجزائر في :

Contrôle de films Cinématographiques
Visa d'exploitation en Algérie

Titre du film :
Nationalité :
Format :
Nom du producteur :
Adresse :
Nom du distributeur :
Adresse :

- Ce visa est valable sur l'ensemble du territoire national.
- Pendant la période de validité de ce visa , le film ne peut être projeté qu'en salles spécialisées.

- N° du visa :.....
- Visa valable pendant :
- Période allant du au